

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE CHAMPAGNY EN VANOISE**

\*\*\*\*\*

**Séance du 09 Mars 2020**  
.....

**Présents** : René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD, Thierry RUFFIER DES AIMES, Florian SOUVY, Loïc TATOUD, Olivier SACHE, Robert LEVY, Christophe GOTTI, Vincent RUFFIER DES AIMES

**Absents** : Marjorie TOUSSAINT, Didier VERLET, Patrice CAMUS, Jean-René NEITHARDT.

**Secrétaire** : Christophe GOTTI

---

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte-rendu de la séance précédente, délibère sur les points suivants :

**A)-AFFAIRES ADMINISTRATIVES et FINANCIERES:**

Le Conseil Municipal,

**VOTE**, à la majorité sauf M. Thierry RUFFIER DES AIMES (*qui s'abstient en raison de la non inscription au B.P de crédits concernant le remplacement d'une chargeuse de la commune, de la toiture « sud » de l' Eglise et la réfection de la toiture de la Vélière*), les budgets de la Commune : budget général de 2020 (M.14) et budget « eau & assainissement » (M.49) dont les dépenses et les recettes se répartissent et s'équilibrent dans chaque section de la façon suivante :

-Budget Général :

Dépenses et recettes de fonctionnement..... 4.421.635,00 €  
Dépenses et recettes d'investissement..... 1.971.547,00 €  
Dont un virement de la section de fonctionnement pour financer les investissements (autofinancement brut ) de 821.935,00 €

-Budget « Eau & Assainissement » :

Dépenses et recettes d'exploitation.....417.500,00 €  
Dépenses et recettes d'investissement..... 417.500,00 €  
Dont un virement de la section d'exploitation pour financer les investissements de 113.500,00 €

Le Conseil **PREND ACTE** que ces deux budgets s'équilibrent sans recours à l'emprunt.

**DECIDE** de maintenir inchangée la fiscalité communale 2020, sans augmentation des taux qui s'affichent comme suit, pour mémoire :

-Taxe d'habitation : 20 %  
-Taxe Foncière : 25,56 %  
-Taxe Foncière Non Bâti : 141,69 %  
-CFE : 33,18 %

**REPORTE** à la prochaine séance du Conseil, après les élections municipales, l'examen et le vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion (date limite de vote : 30 Juin 2020), notamment afin de permettre à la prochaine équipe municipale de déterminer l'usage de l'excédent de fonctionnement 2019, affecté provisoirement au financement des investissements mais qui pourra, selon les options prises ultérieurement, être destiné à une autre politique par décision modificative.

**MANDATE** le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale 73 afin qu'il organise, pour le compte des collectivités membres, une nouvelle procédure de mise en concurrence nécessaire au renouvellement du Contrat Groupe couvrant les risques statutaires desdites collectivités en cas de maladie, accident de service, maternité... de ses agents.

**CHARGE** Monsieur le Maire, suite à la demande des services de la Trésorerie, d'actualiser sa précédente délibération prise en septembre 2001, s'agissant des conditions d'indemnisation des astreintes effectuées par divers personnels : site nordique, piscine, services techniques

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, avec l'Etat, le SIGP, et les communes d'Aime-la-Plagne et La Plagne-Tarentaise, une Convention-Cadre fixant les objectifs et les moyens de déterminer et mettre en œuvre une politique locale visant à mieux répondre aux besoins en matière de logement des travailleurs saisonniers. Le Maire précise que cette convention est obligatoire pour toute commune ayant reçu la dénomination de « Commune Touristique (Loi dite « Montagne » du 28 décembre 2016).

Le Maire informe également le Conseil qu'il y aurait lieu également de compléter la délibération du 22 Janvier dernier concernant la modification des statuts du S.I.G.P (nombre de représentants des communes au sein de l'organe délibérant du SIGP), en précisant que la modification relative à cette répartition interviendra à compter du renouvellement des Conseils Municipaux de 2020.

**PREND CONNAISSANCE** des observations recueillies, suite à la concertation mise en place à la demande du Conseil, lors de sa dernière séance, s'agissant des emplacements des Points d'Apport Volontaire à installer en 2020 par la Communauté de Communes Val Vanoise pour la collecte des ordures ménagères. Le Maire précise que ces observations, pour suite à donner, ont été transmises à la Com-communes.

## **B)-URBANISME ET AFFAIRES FONCIERES :**

Le Conseil Municipal,

**DECIDE** de donner une suite favorable à la demande de régularisation et de restitution à Mme Noelle RUFFIER LANCHE, d'une portion de terrain attenant à la propriété de l'intéressée, et sise au dessus du mur de soutènement d'entrée au lotissement de La Piat. Ce délaissé, étant inconstructible, fera l'objet d'une indemnisation à l'€ symbolique.

**EMET** un avis favorable de principe pour l'acquisition par M.Mme MILLOT (Hôtel « Les Glières »), selon des modalités à déterminer précisément et en fonction de leur valeur (commerciale), de terrains communaux entourant leur propriété. Le Maire précise qu'il demeure dans l'attente des métrés à effectuer par un cabinet d'expert géomètre.

**PREND CONNAISSANCE** de l'avis favorable sans réserve émis par le Commissaire Enquêteur concernant l'enquête publique diligentée pour le déclassement d'une partie de la Z.A.P ( Zone Agricole Protégée) pour permettre – moyennant compensation au milieu agricole – l'aménagement de la voirie de bouclage du lotissement d'habitations « Les Maillets ». Le Maire **PROPOSE** également au Conseil, compte tenu des délais supplémentaires nécessités par cette procédure, de prolonger le mandat de concession d'aménagement de ce lotissement confié à la S.A.S jusqu'au 25/02/2025.

## C)-PROJETS & TRAVAUX:

Le Conseil Municipal,

**PREND CONNAISSANCE** des deux projets suivants, encore au stade de l'étude de faisabilité et à mener à bien – éventuellement – lors de la prochaine mandature, à savoir :

-projet de « vélo-route » initié par le S.I.G.P pour valoriser la saison d'été ; aménagements à réaliser entre PLAGNE VILLAGE & CHAMPAGNY et devant promouvoir le développement de l'activité « vélo-électriques ». Le Conseil, s'il reconnaît l'intérêt de ce projet s'interroge néanmoins eu égard à son coût extrêmement élevé et hors de portée actuellement des moyens du S.I.G.P et de la Commune.

-aménagement du Front de Neige d'altitude et de la zone de débutants à l'arrivée de la Télécabine : M. Denis TATOUD fait part au Conseil de toutes les options et problématiques de ce projet, évoqués lors d'une visite sur place. Le bureau d'études « INGELLO » missionné par la S.A.P a d'ores et déjà commencé à travailler sur ce projet.

**EMET** un avis favorable de principe pour mettre en place, et en coordination avec la « Fondation du Patrimoine », une souscription publique qui permettra de compléter le financement nécessaire à la réfection de la toiture « sud » et du clocher de l'Eglise de St SIGISMOND. Le Maire rappelle également au Conseil qu'il a sollicité, lors de la précédente séance, l'aide de l'Etat, de la Région et du Département, sur tous fonds disponibles, pour terminer la restauration du pan « sud » de la toiture de cet édifice. A ce jour, le Département 73 a fait savoir que cette demande était éligible au titre du FDEC 2020.

## D)-QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal,

**EMET** un avis favorable pour l'attribution d'une autorisation de curage du gravier tout-venant au barrage de CHAMPAGNY LE HAUT, soit 2000 M3 au profit de l'entreprise CLERC & LEGER, demanderesse et moyennant un prix de 8 € / m3, soit une recette pour la commune de 16.000 € / an.

**CONFIRME** à l'association « ST CLAIR » l'ensemble des mesures et dispositions pour faciliter l'organisation de la « Fête de Champagny le Haut », y compris la prise en charge, comme chaque année, du feu d'artifice.

**CHARGE** M. le Maire de diligenter la mesure précise, à effectuer par un géomètre, de l'emprise de chacune des 3 terrasses concédées sur la Place du Centre, afin d'en déterminer la surface occupée exacte, au mieux des intérêts de chaque utilisateur et pour éviter toute contestation.

**A l'issue de la séance, M. le Maire adresse à tous les conseillers issus des précédentes élections et dont le mandat s'achève prochainement ses très sincères remerciements pour le travail accompli.**

FAIT A CHAMPAGNY EN VANOISE, le 12 Mars 2020



Le Maire,

René RUFFIER LANCHE